

# Conditions générales d'inscription

Admissions parallèles aux Grandes Écoles de Commerce

## INSCRIPTION ET MODALITÉS DE RÈGLEMENT

Pour s'inscrire à l'un de nos stages ou préparations tels que définis par la brochure correspondante ci-jointe, il suffit de nous retourner la **fiche d'inscription, datée, signée et accompagnée du règlement financier** (ne pas oublier d'indiquer votre adresse et de timbrer l'accusé d'inscription). Cet accusé de réception vous sera retourné visé dès sa réception et vous servira de double (à conserver) de votre inscription. Les inscriptions accompagnées d'un règlement financier partiel ne sont pas prises en considération. Aucune inscription ne peut être enregistrée par téléphone ni par email.

Règlement par chèque à l'inscription du montant total de la préparation ou possibilité de règlement échelonné sans frais :

- Pour la préparation annuelle tous concours avec cycle continu : règlement à l'inscription en 3 versements de 950, 950 et 900 € : le premier chèque sera encaissé à l'inscription, le deuxième le 5 février et le troisième le 5 avril 2019.
- Pour la préparation annuelle tous concours avec stage intensif : règlement à l'inscription en 2 versements de 900 € : le premier chèque sera encaissé à l'inscription, le deuxième dix jours avant le début du stage concerné.
- Pour les options (Dossiers et/ou Option du concours Passerelle) : règlement par chèque à l'inscription.

Dans tous les cas, les chèques doivent être datés du jour de l'inscription (pas de chèque post-daté).

Nos stages étant la plupart du temps complets, il est vivement conseillé de s'inscrire au moins trois semaines avant la date de début des cours.

## GARANTIE IPESUP ET CONDITIONS D'ANNULATION

Bien que fonctionnant avec des effectifs limités pour un stage donné, l'IPESUP tient à apporter les garanties de remboursement suivantes. Toute inscription annulée avant la date de démarrage de la préparation choisie (quel qu'en soit le motif) sera **intégralement remboursée**. Une fois la préparation commencée, elle est due dans son intégralité, sauf cycles continus : annulation possible jusqu'au 2ème cours (retenue de 400 €).

Dans tous les cas, c'est la date de réception de la demande qui est prise en considération. La non présentation le jour de la rentrée ou une absence, même prolongée, aux cours ne constituent pas une annulation réglementaire.

Aucune annulation ne peut être reçue par téléphone ni par email. **Le remboursement de l'intégralité des sommes versées nous dégage de toute responsabilité.**

## EXTRAITS DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Le standing des locaux que nous avons choisi de vous proposer nous oblige à vous demander d'être respectueux du reste de la co-propriété et des abords. Un manquement grave à cette consigne pourrait entraîner l'exclusion.

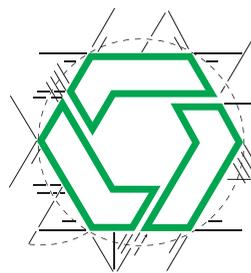
Conformément au décret n°2006-1386 du 15 novembre 2006 et à l'arrêté du 22 janvier 2007 interdisant de fumer dans les lieux affectés à un usage collectif, y compris les endroits ouverts telles les cours des établissements publics et privés destinés à la formation, l'usage du tabac est strictement interdit dès la grille d'accès donnant sur la rue.

Je certifie avoir pris connaissance des conditions d'inscription et d'annulation et les accepter.

Montant total de l'inscription  Fait à  le

Signature précédée de la mention "lu et approuvé".

Ne rien inscrire  
Réservé au secrétariat



# Ipesup



FICHE D'INSCRIPTION 2018-2019

# Admissions parallèles

NOM  Prénom   
Adresse   
Tél. fixe  Tél. mobile   
e-mail  @  
Établissement   
Études   
Niveau  BTS  IUT  L2  L3  M1  M2  Bachelor  École  
LV1  LV2

## PRINCIPAUX CONCOURS PRÉSENTÉS

- |                                       |                                     |                                      |                                      |                                   |
|---------------------------------------|-------------------------------------|--------------------------------------|--------------------------------------|-----------------------------------|
| <input type="checkbox"/> Passerelle 1 | <input type="checkbox"/> Tremplin 1 | <input type="checkbox"/> EDHEC AST 1 | <input type="checkbox"/> SKEMA AST 1 | <input type="checkbox"/> TBS L3   |
| <input type="checkbox"/> Passerelle 2 | <input type="checkbox"/> Tremplin 2 | <input type="checkbox"/> EDHEC AST 2 | <input type="checkbox"/> SKEMA AST 2 | <input type="checkbox"/> TBS M1   |
| <input type="checkbox"/> HEC          | <input type="checkbox"/> ESSEC AST  | <input type="checkbox"/> ESCP CAD    | <input type="checkbox"/> EML AST     | <input type="checkbox"/> Audencia |

## PRÉPARATION ET SESSIONS CHOISIES

- Préparation complète avec cycle continu **2 800 €**  Supplément oraux HEC (Entretien d'admission en Anglais) **+ 360 €**
- Préparation complète avec stage intensif **1 800 €**  Supplément option Passerelle **+ 300 €**  
préciser : .....
- Supplément dossiers HEC-ESSEC-ESCP-EML-EDHEC AST 2-SKEMA AST 1&2 **+ 300 €**  Préparation EDHEC AST 1 complémentaire\* **1 400 €**

### Session choisie pour la préparation des écrits

- Cycle continu "annuel" (octobre 2018-février 2019)  **S1** - 20-27 oct. 2018  **S2** - 26-31 déc. 2018
- Cycle continu "semi-annuel" (26-31 déc. 2018 + jan.-mars 2019)  **S3** - 9-16 fév. 2019  **S4** - 16-23 fév. 2019
- S5** - 23 fév.-2 mars 2019  **S6** - 2-9 mars 2019
- S7** - 16-17, 23-24 et 30-31 mar. 2019

### Session choisie pour la préparation des oraux

- 25-26-27-28 avril 2019  9-10-11-12 mai 2019  23-24-25-26 mai 2019
- 2-3-4-5 mai 2019  16-17-18-19 mai 2019

## OPTION TOEIC®

- Préparation annuelle (octobre 2018-février 2019) **850 €**  Stage intensif (2-3-4-5 janvier 2019) **495 €**

(\*) Candidats au seul concours EDHEC AST 1, voir la fiche d'inscription spécifique sur ipesup.fr

Date et signature obligatoires ci-contre

# Conditions générales d'inscription

Admissions parallèles aux Grandes Écoles de Commerce

## INSCRIPTION ET MODALITÉS DE RÈGLEMENT

Pour s'inscrire à l'un de nos stages ou préparations tels que définis par la brochure correspondante ci-jointe, il suffit de nous retourner la **fiche d'inscription, datée, signée et accompagnée du règlement financier** (ne pas oublier d'indiquer votre adresse et de timbrer l'accusé d'inscription). Cet accusé de réception vous sera retourné visé dès sa réception et vous servira de double (à conserver) de votre inscription. Les inscriptions accompagnées d'un règlement financier partiel ne sont pas prises en considération. Aucune inscription ne peut être enregistrée par téléphone ou par e-mail.

Règlement par chèque à l'inscription du montant total de la préparation ou possibilité de règlement échelonné sans frais :

- Pour la préparation annuelle tous concours avec cycle continu : règlement à l'inscription en 3 versements de 950, 950 et 900 € : le premier chèque sera encaissé à l'inscription, le deuxième le 5 février et le troisième le 5 avril 2019.
- Pour la préparation annuelle tous concours avec stage intensif : règlement à l'inscription en 2 versements de 900 € : le premier chèque sera encaissé à l'inscription, le deuxième dix jours avant le début du stage concerné.
- Pour les options (Dossiers et/ou Option du concours Passerelle) : règlement par chèque à l'inscription.

Dans tous les cas, les chèques doivent être datés du jour de l'inscription (pas de chèque post-daté).

Nos stages étant la plupart du temps complets, il est vivement conseillé de s'inscrire au moins trois semaines avant la date de début des cours.

Visa IPESUP

## GARANTIE IPESUP ET CONDITIONS D'ANNULATION

Bien que fonctionnant avec des effectifs limités pour un stage donné, l'IPESUP tient à apporter les garanties de remboursement suivantes :

Toute inscription annulée avant la date de démarrage de la préparation choisie (quel qu'en soit le motif) sera **intégralement remboursée**. Une fois la préparation commencée, elle est due dans son intégralité.

Dans tous les cas, c'est la date de réception de la demande qui est prise en considération. La non présentation le jour de la rentrée ou une absence, même prolongée, aux cours ne constituent pas une annulation réglementaire.

Aucune annulation ne peut être reçue par téléphone ou par e-mail.

**Le remboursement de l'intégralité des sommes versées nous dégage de toute responsabilité.**

## EXTRAITS DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Le standing des locaux que nous avons choisi de vous proposer nous oblige à vous demander d'être respectueux du reste de la co-propriété et des abords. Un manquement grave à cette consigne pourrait entraîner l'exclusion.

Conformément au décret n°2006-1386 du 15 novembre 2006 et à l'arrêté du 22 janvier 2007 interdisant de fumer dans les lieux affectés à un usage collectif, y compris les endroits ouverts telles les cours des établissements publics et privés destinés à la formation, l'usage du tabac est strictement interdit dès la grille d'accès donnant sur la rue.

Affranchir  
au tarif  
lettre en  
vigueur

Mme - M.

## CADRE RÉSERVÉ AU SECRÉTARIAT

Paris, le [ ] Madame, Monsieur,  
Nous avons bien reçu votre inscription en "Admissions parallèles" et vous en remercions.

## PRINCIPAUX CONCOURS PRÉSENTÉS

- |                                       |                                     |                                      |                                      |                                   |
|---------------------------------------|-------------------------------------|--------------------------------------|--------------------------------------|-----------------------------------|
| <input type="checkbox"/> Passerelle 1 | <input type="checkbox"/> Tremplin 1 | <input type="checkbox"/> EDHEC AST 1 | <input type="checkbox"/> SKEMA AST 1 | <input type="checkbox"/> TBS L3   |
| <input type="checkbox"/> Passerelle 2 | <input type="checkbox"/> Tremplin 2 | <input type="checkbox"/> EDHEC AST 2 | <input type="checkbox"/> SKEMA AST 2 | <input type="checkbox"/> TBS M1   |
| <input type="checkbox"/> HEC          | <input type="checkbox"/> ESSEC AST  | <input type="checkbox"/> ESCP CAD    | <input type="checkbox"/> EML AST     | <input type="checkbox"/> Audencia |

## PRÉPARATION CHOISIE

- |   |   |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> Préparation complète avec cycle continu  | <input type="checkbox"/> Supplément dossiers          |
| <input type="checkbox"/> Préparation complète avec stage intensif | <input type="checkbox"/> Supplément oral HEC          |
| <input type="checkbox"/> Supplément EDHEC AST                     | <input type="checkbox"/> Supplément option Passerelle |

## Session choisie pour la préparation des écrits

- |   |  |   |   |
|---|--|---|---|
| <input type="checkbox"/> Cycle continu "annuel"   | <input type="checkbox"/> Cycle continu "semi-annuel" |   |   |
| <input type="checkbox"/> S1 - 20-27 oct. 2018     | <input type="checkbox"/> S2 - 26-31 déc. 2018        | <input type="checkbox"/> S3 - 9-16 fév. 2019                  | <input type="checkbox"/> S4 - 16-23 fév. 2019 |
| <input type="checkbox"/> S5 - 23 fév.-2 mars 2019 | <input type="checkbox"/> S6 - 2-9 mars 2019          | <input type="checkbox"/> S7 - 16-17, 23-24 et 30-31 mar. 2019 |   |

## Session choisie pour la préparation des oraux

- |   |   |   |
|---|---|---|
| <input type="checkbox"/> 25-26-27-28 avril 2019 | <input type="checkbox"/> 9-10-11-12 mai 2019  | <input type="checkbox"/> 23-24-25-26 mai 2019 |
| <input type="checkbox"/> 2-3-4-5 mai 2019       | <input type="checkbox"/> 16-17-18-19 mai 2019 |   |

## OPTION TOEIC®

- |   |  |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Préparation annuelle | <input type="checkbox"/> Stage intensif (2-3-4-5 janvier 2019) |
|---|--|

Votre dossier est  complet  incomplet, veuillez nous faire parvenir par retour :

18, rue du Cloître Notre-Dame 75004 Paris

ipesup